



Risques impayés EDF

Par kenza0702

Bonjour,

J'ai à ce jour cumulé des factures impayées d'un montant de 505 Euros auprès d'EDF, je suis dans l'incapacité de payer ce montant étant étudiante, leur société de recouvrement "Contentia" m'a envoyée plusieurs mails de type menaçant, ainsi que plusieurs appels téléphoniques auxquels je n'ai pas répondu. Leur dernier mail en date étant un "avis avant poursuite" En voici un extrait : Nous procédons dès ce jour à une demande de poursuite judiciaire auprès de EDF. En cas de réponse positive, la procédure sera immédiatement engagée devant le tribunal compétent et sera poursuivie jusqu'à son terme si besoin par voie de saisie. Une telle procédure occasionnera des frais supplémentaires importants qui resteront à votre charge.

J'aimerais donc savoir s'il vous plait s'ils sont aptes à me poursuivre étant étudiante, et si la somme est jugée suffisante pour donner lieu à des poursuites, et quels sont les risques encourus si je ne paie pas cette facture.

Bien cordialement,